


<b>SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
<b>DCM191218-3-01</b>	<b>ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE DU CDG06 SIGNATURE DE LA CONVENTION</b>

<b>CERTIFIE EXECUTOIRE :</b>		<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		<b>CONVOCAION le 13 DECEMBRE 2018 N° 161/18</b>	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20181220-DCM191218-3-01-DE	Affichage en mairie le	<b>En exercice</b>	<b>29</b>	Le Maire,	
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 21/12/2018		<b>Présents</b>	<b>21</b>		
Pour l'autorité compétente par délégation 		<b>21 DECEMBRE 2018 N°173/18</b>	<b>Représentés</b>		<b>6</b>
			<b>Votants</b>		<b>27</b>
			<b>Absents</b>		<b>2</b>

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Bruno BETTATI, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

**ETAIENT PRESENTS**

M. Bruno BETTATI, **Maire**,

M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI,  
M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme  
Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, **Adjoints**,

M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, ~~Mme Anne-Marie  
ALBERO, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD, M. François AMMI, M. Alexis  
FONTAINE, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Roger DROUIN, M. Jean-Marie  
GUER, Mme Monique TOSELLO, Mme Pascale MONROLIN,  
Mme Vanessa SIEGEL, Mme Evelyne SERRA, Mme Laurence SCIARRI, Mme  
Sophie EDDAHABI, Mme Sabrina MONTULÉ, M. Olivier RENAUDO, Mme  
Nathalie DURAND, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE, **Conseillers  
Municipaux.**~~

**PROCURATIONS**

Monsieur François AMMI à Madame Christine MALOT  
Madame Laetitia SANTINI-ROUBAUD à Monsieur Bruno BETTATI  
Monsieur Jean-Marc BOURDARIAT à Monsieur Michel DESSUS  
Madame Anne-Marie ALBERO à Madame Christiane COTTO  
Monsieur Olivier RENAUDO à Monsieur Laurent FUGEN  
Madame Nathalie DURAND à Madame Vanessa SIEGEL

Par délibération en date du 16 mars 2018, la collectivité a mandaté le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (CDG06) en vue d'une négociation et d'une souscription, d'un contrat d'assurance statutaire auprès d'une entreprise agréée.

Ce contrat d'assurance groupe a pour objet de garantir à la collectivité contractante, selon les conditions et modalités définies par les conditions générales et les conditions particulières relatives aux assurances statutaires, le remboursement de tout ou partie des sommes à sa charge des risques statutaires inhérents au statut des agents publics lors des arrêts de travail.

Actuellement, la collectivité est assurée par la société de courtage ASTER, mandataire de l'assurance MILLENIUM, dont le marché arrive à terme le 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du CDG06 a présenté dans sa séance du 27 novembre 2018 l'ensemble des offres tarifaires proposées aux collectivités et Etablissements qui en avaient fait préalablement la demande. Les résultats de l'appel d'offres ont été transmis par courrier en date du 28 novembre 2018.

A l'issue de la procédure, et après négociations, la commission d'appel d'offres placée auprès du CDG06 a retenu la candidature de la société Gras-Savoie Berger-Simon, courtier gestionnaire mandataire de la CNP Assurances.

Les conditions de ce contrat groupe sont les suivantes :

- Régime du contrat : capitalisation
- Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1er janvier 2019
- Seuil d'entrée : sans condition dans le contrat
- Résiliation du contrat : au 31 décembre de chaque année à l'initiative de l'une ou l'autre des parties au contrat adressée au moins quatre mois avant la fin de chaque exercice d'assurance.

*Considérant l'exposé du rapporteur*

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUÍ le RAPPORTEUR en son RAPPORT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Par :**

**1 Abstention :** Mme Sophie EDDAHABI,

**26 Voix pour :** M. Bruno BETTATI, M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI, M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, Mme Christiane COTTO, M. Laurent FUGEN, M. Jean-Pierre ALFONSI, M. François AMMI représenté par Mme Christine MALOT, M. Jean-Marie VALENZA, M. Jean-François SALUZZO, Mme Monique TOSELLO, M. Alexis FONTAINE, Mme Evelyne SERRA, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, M. Jean-Marc BOURDARIAT représenté par M. Michel DESSUS, Mme Anne-Marie ALBERO représentée par Mme Christiane COTTO, M. Olivier RENAUDO représenté par M. Laurent FUGEN, Mme Sabrina MONTULÉ, Mme Pascale MONROLIN, Mme Laurence SCIARRI, Mme Vanessa SIEGEL, Mme Nathalie DURAND représentée par Mme Vanessa SIEGEL, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE.

- **DECIDE D'ADHERER** au contrat d'assurance groupe souscrit par le CDG06 garantissant le risque statutaire pour les agents CNRACL et les agents titulaires et contractuels de droit public sur emplois permanents relevant de l'IRCANTEC de la collectivité selon les conditions suivantes :

1. Sur la base de calcul des cotisations et des remboursements suivants :

- Traitement indiciaire brut et la NBI
- Supplément familial
- Indemnité de résidence

2. Pour les risques garantis suivants :

Désignation des risques garantis	Taux AGENTS CNRACL
Décès	0.15 %
Accident de service ou maladie imputable au service	2.03 %

Désignation des risques garantis	Taux AGENTS IRCANTEC
Souscription pour l'ensemble des risques : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Accident de travail</li><li>▪ Maladie professionnelle (indemnités journalières uniquement)</li><li>▪ Grave maladie</li><li>▪ Maternité – adoption</li><li>▪ Maladie ordinaire avec<ul style="list-style-type: none"><li>• Franchise de 10 jours fermes par arrêt</li></ul></li></ul>	1.3 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le CDG06.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la convention d'adhésion qui précisera les modalités d'exécution du contrat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les: jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 19 décembre 2018,  
Le Maire,

  
Bruno BETTATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.